

# ETAT DES RISQUES DE POLLUTION DES SOLS

Etabli selon les informations mises à disposition par les bases de données BASIAS, BASOL et ICPE

N° ERPS : 3542632

Date de création : 13 mai 2020

Réf interne : 7363674

## RÉFÉRENCES DU BIEN

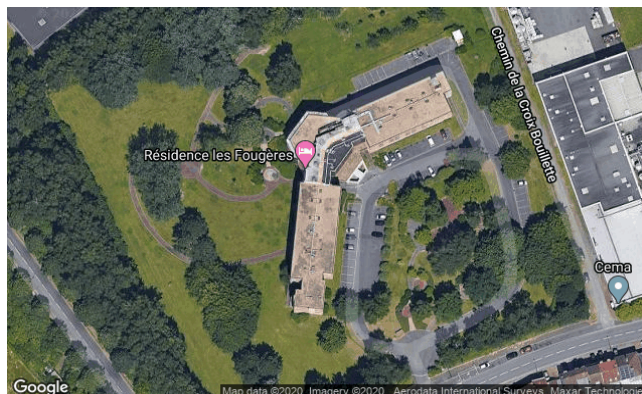
Vendeur : CH TOURCOING

### Adresse du bien :

62B Rue des Ravennes  
59910 Bondues

Latitude : 50.71388°

Longitude : 3.13015°



### Références cadastrales

Section	Numéro	Surface
BC	0054	-
BC	0085	-
BC	0087	-
BC	0092	-

## SYNTHÈSE

Sites \ Périmètres	100 m autour de l'immeuble	Entre 100m et 500m autour de l'immeuble
	<b>Nombre de Sites BASOL*</b>	0
<b>Nombre de Sites BASIAS**</b>	0	15
<b>Nombre de Sites ICPE***</b>	0	4
<b>Total</b>	0	20

\* BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

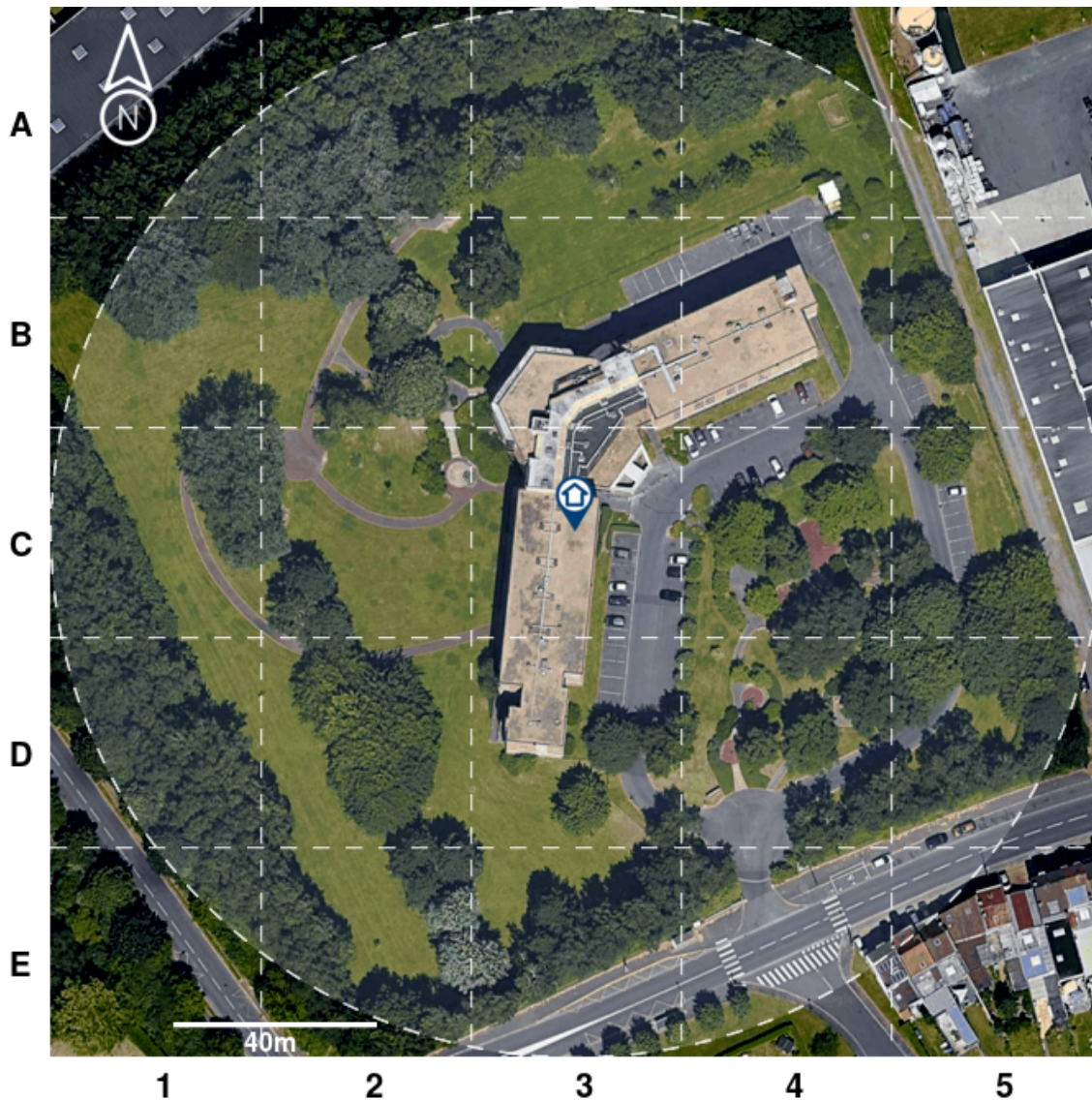
\*\* BASIAS : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service. **Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

\*\*\* ICPE : Base de données des installations classées soumises à autorisation ou enregistrement et/ou régime particulier (SEVESO, IED ...).

## SOMMAIRE

Localisation des sites situés à moins de 100m de l'immeuble .....	2
Inventaire historique des sites BASOL situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Inventaire historique des sites BASIAS situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Inventaire historique des sites ICPE situés à moins de 100m de l'immeuble .....	3
Localisation des sites situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	4
Inventaire historique de sites BASOL situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	5
Inventaire historique de sites BASIAS situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	5
Inventaire historique de sites ICPE situés à plus de 100m et à moins de 500m de l'immeuble .....	6
Sites non localisables .....	7
Conclusions .....	7
Notice complémentaire .....	8

## LOCALISATION DES SITES SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE


**Légende :**


Localisation de l'immeuble

Type de site	Etat du site		
	En activité	Cessation	Inconnu
<b>Basias</b> (Ancien site industriel ou activité de service)	●	●	●
<b>ICPE</b> (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	■	■	■
<b>Basol</b> (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)		▲	

**Notice de lecture :**

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES BASOL** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES BASIAS** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

## INVENTAIRE HISTORIQUE DES **SITES ICPE** SITUÉS À MOINS DE 100M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



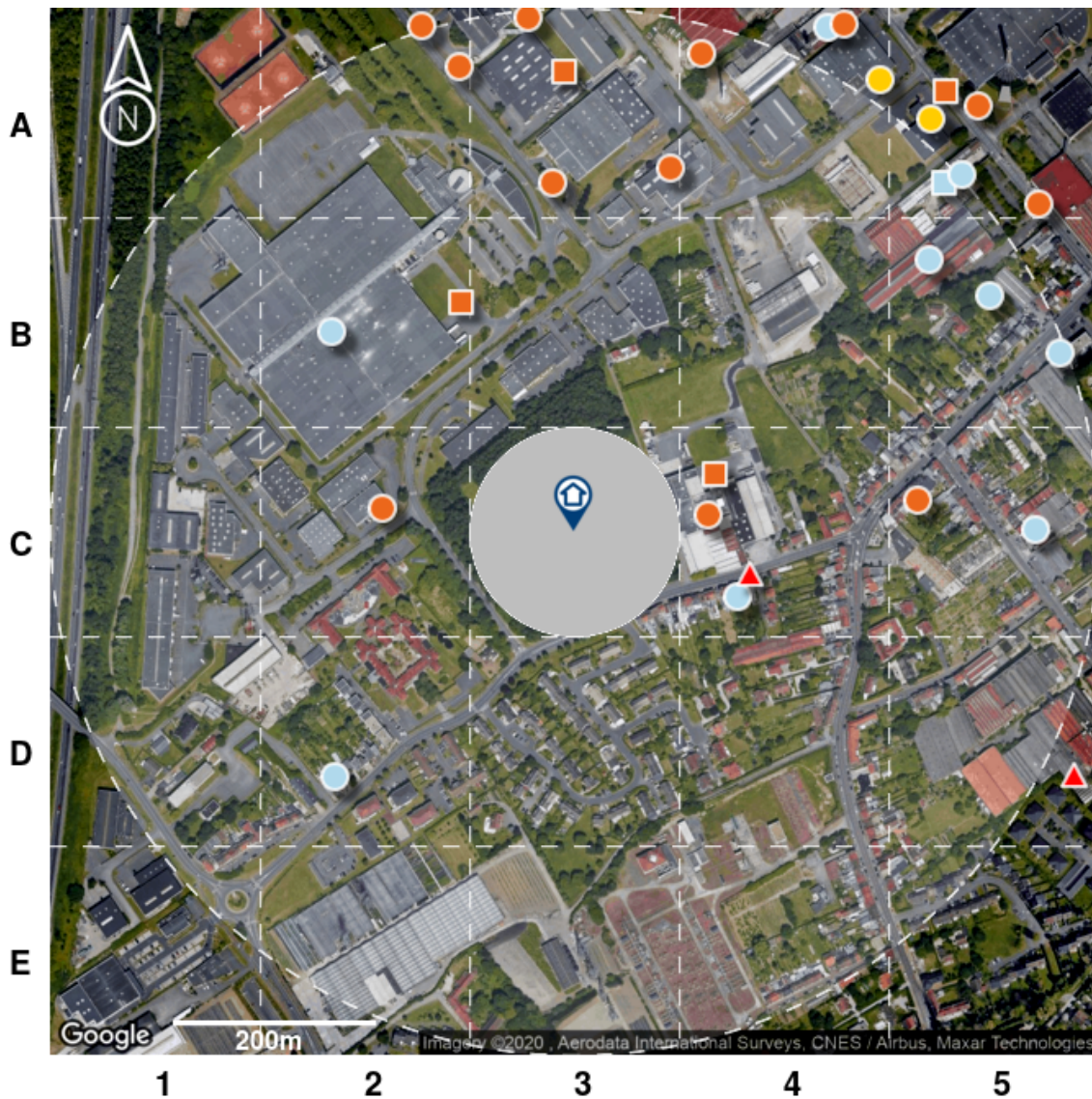
### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			

Pour chaque tableau, les sites sont classés selon leur distance à l'immeuble du plus proche au plus lointain.



## LOCALISATION DES SITES SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE


**Légende :**


Localisation de l'immeuble

Type de site	Etat du site		
	En activité	Cessation	Inconnu
<b>Basias</b> (Ancien site industriel ou activité de service)	●	●	●
<b>ICPE</b> (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	■	■	■
<b>Basol</b> (Site ou sol pollué ou potentiellement pollué)		▲	

**Notice de lecture :**

Chaque cercle, triangle ou carré représente la localisation d'un site, sol pollué ou potentiellement pollué. Pour connaître les détails d'un de ces sites, identifiez la dalle dans laquelle se trouve le cercle ou le triangle (A1, A2, C2, etc.) et reportez-vous au tableau d'inventaire qui suit.

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASOL SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Tous les sites

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C4	Srrhu	inconnu(e)	19 Rue des Ravennes 59420 Mouvaux

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES BASIAS SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C4	Sarl Cema, Ex Semac (Sarl)	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, ...) (V89.01Z), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques (C27.20Z), Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques (C20.16Z), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) (V89.03Z)	64 Rue des Ravennes 59910 Bondues
C2	S.A. France Log	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques (C20.16Z), Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z)	2 Avenue Henri Poincare 59910 Bondues
A3	S.A. Cartonnage Pastour	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques (C27.20Z), Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) (C18.1)	59 Avenue Albert Calmette 59910 Bondues
C5	Sarl Ghisquière-Hibon "Rétro Auto"	Garages, ateliers, mécanique et soudure (G45.21A), Carrosserie, peinture (G45.21B)	484 Rue de Tourcoing 59420 Mouvaux
A3	SnC Industrie Services Sdez	Blanchisserie-teinturerie (S96.01)	38 Avenue Paul Langevin 59910 Bondues
A2	Sté Skako Couvrot	Mécanique industrielle (C25.62B), Traitement et revêtement des métaux (C25.61Z)	8 Avenue Albert Calmette 59910 Bondues
A4	Sa Verhaeghe Industries	Ennoblement textile (teinture, impression,...) (C13.3)	24 Avenue Jean Perrin 59910 Bondues
A3	Nord Faconnage (Sa)	Industrie du papier et du carton, édition et imprimerie (C17)	5 Avenue Jean Perrin 59910 Bondues



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C4	Société de Ramassage et de Régénération des Huiles Usagées (S.R.R.H.U.)	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées (E38.39Z)	27 Rue des Ravennes 59420 Mouvaux
B2	S.A. Lami Lutti	Décolletage (C25.62A), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques (C27.20Z)	5 Rue Marie Curie 59910 Bondues
D2	Leplat (Les Ets Michel)	Fabrication de coutellerie (C25.71Z)	38 Bis Rue des Ravennes 59910 Bondues

B5	Ets Louis Lamourette	Fonderie d'acier (C24.52Z)	23 Rue d'Amsterdam 59200 Tourcoing
C5	Vandenberghe Georges (Ets.)	Mécanique industrielle (C25.62B)	33 Rue Lorthois 59420 Mouvaux
B5	Ets. A. Vandermeersch et Fils (Sarl)	Forge, emboutissage, matriçage, découpage, métallurgie des poudres (C25.50A)	499 Rue de Tourcoing 59420 Mouvaux
B5	S.A. Total Raffinage et Distribution, Ex la Compagnie Française de Raffinage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (G47.30Z)	544 Rue des Coulons 59420 Mouvaux

## INVENTAIRE HISTORIQUE DE SITES ICPE SITUÉS À PLUS DE 100M ET À MOINS DE 500M DE L'IMMEUBLE



### Sites en activité

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
C4	Sib (Ex Cema)	inconnu(e)	64 Rue des Ravennes, 59910 Bondues, France, Bp 2
B2	Imprimerie du Centre	inconnu(e)	8 Avenue Albert Calmette, 59910 Bondues, France
A3	Nord Façonnage	inconnu(e)	5 Avenue Jean Perrin, 59910 Bondues, France, 5 Avenue Jean Perrin Bp 14



### Sites dont l'état d'occupation est inconnu

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
Aucun			



### Sites dont l'activité est terminée

Dalle	Nom	Activité	Adresse postale
A5	Flipo	inconnu(e)	65 Rue d'Amsterdam 59200 Tourcoing

Pour chaque tableau le classement est établi du plus proche au plus lointain de l'immeuble.

## SITES NON LOCALISABLES

Il est important de savoir que les bases de données utilisées ne sont pas exhaustives, il s'agit d'un inventaire historique de sites pouvant dater pour certains de plusieurs dizaines d'années. Les informations de localisation ne sont pas toujours fournies, il n'est donc pas possible de savoir si ces sites sont à proximité de l'immeuble.

Pour votre information, les sites dont la localisation est inconnue à ce jour pour la commune « Bondues » sont dénombrés ci-après :

- 0 site BASOL;
- 1 site BASIAS en activité ;
- 1 site BASIAS dont l'activité est terminée ;
- 3 sites BASIAS dont l'état d'occupation est inconnu ;
- 1 site ICPE en fonctionnement ;
- 0 site ICPE en construction ;
- 0 site ICPE en cessation d'activité ;

## CONCLUSIONS

Selon les informations mises à notre disposition,

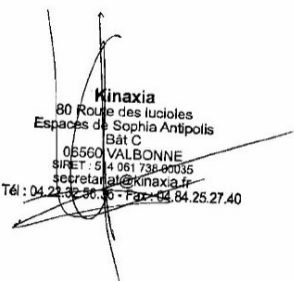
La consultation de la base de données BASOL, le 13 mai 2020, a permis d'identifier les sites polluée (ou sols pollués, ou potentiellement pollués) suivants : aucun site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 1 site entre 100m et 500m autour de l'immeuble.

La consultation de la base de données BASIAS, le 13 mai 2020, a permis d'identifier les anciens sites industriels ou activités de service suivants : aucun site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 15 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 5 anciens sites industriels ou activités de service sont situés dans la commune sans localisation précise.

La consultation de la base de données ICPE, le 13 mai 2020, a permis d'identifier les installations classées pour la protection de l'environnement suivantes : aucun site dans un rayon de 100m autour de l'immeuble et 4 sites entre 100m et 500m autour de l'immeuble. 1 installation classée pour la protection de l'environnement est située dans la commune sans localisation précise.

*Le présent Etat des Risques de Pollution des Sols fait uniquement référence à des renseignements connus à ce jour. Il constitue un document d'information sur la proximité d'activités actuelles ou passées polluantes ou potentiellement polluantes et ne peut en aucun cas être considéré comme une autorisation administrative quelconque. Il n'a pas pour objet d'établir un constat de la pollution avérée des sols, de sa nature, de sa dangerosité et des conséquences réglementaires qui en découlent. Par ailleurs, il convient de préciser que les bases de données BASOL et BASIAS ne prétendent pas à l'exhaustivité. Cet état des risques ne constitue en aucun cas un diagnostic de pollution des sols. Seule une visite du site, accompagnée de sondages ou de prélèvements, permet à un expert du domaine d'établir ce diagnostic et de satisfaire, entre autres, au contexte réglementaire des articles L.511-1, L.512-12-1, L.514-20 et L.512-6-1 du code de l'environnement.*

Sophia Antipolis, le 13 mai 2020,

  
**Kinaxia**  
80 Route des Lucioles  
Espaces de Sophia Antipolis  
Bât C  
06560 VALBONNE  
SIRET : 514 061 738 00035  
secretariat@kinaxia.fr  
Tél : 04 24 36 36 36 - Fax : 04 84 25 27 40

## NOTICE COMPLÉMENTAIRE

### Que faire en cas de vente d'un terrain concerné par un site BASOL BASIAS ou ICPE ?

L'information de l'acquéreur est une obligation tant au regard du Code Civil (vice caché) qu'au regard, anciennement de l'article 8.1 de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, qu'au regard de l'actuel Code de l'environnement (partie Législative), Livre 5 : Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, Chapitre IV : Contrôle et contentieux des installations classées, Section 3 : Protection des tiers : Article L514-20 : "Lorsqu'une installation soumise à autorisation ou à enregistrement a été exploitée sur un terrain, le vendeur de ce terrain est tenu d'en informer par écrit l'acheteur ; il l'informe également, pour autant qu'il les connaisse, des dangers ou inconvénients importants qui résultent de l'exploitation. Si le vendeur est l'exploitant de l'installation, il indique également par écrit à l'acheteur si son activité a entraîné la manipulation ou le stockage de substances chimiques ou radioactives. L'acte de vente atteste de l'accomplissement de cette formalité. A défaut, et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acheteur a le choix de demander la résolution de la vente ou de se faire restituer une partie du prix; il peut aussi demander la réhabilitation du site aux frais du vendeur, lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. Les notaires doivent veiller à ce que cette information soit respectée. Les conditions de vente sont ensuite librement débattues entre vendeur et acquéreur.

Par ailleurs, il est important de rappeler que depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle information a été rendue obligatoire dans les ERP. Ainsi, si l'immeuble est situé dans un secteur d'information sur les sols (SIS), celle-ci est notifiée dans l'ERP. Pour en savoir plus, rdv sur [www.preventimmo.fr/erp](http://www.preventimmo.fr/erp).

### Quelles sont les conséquences si le site est considéré comme potentiellement pollué ?

Les risques varient avec la nature et la concentration des polluants présents, la géologie, l'hydrogéologie et surtout avec le type d'usage du sol. La présence d'un polluant dans un sol n'induit pas nécessairement un risque pour les personnes vivant sur le site ou à proximité. Sans changement d'usage, les risques ne peuvent guère aller qu'en décroissant avec le temps en raison de la dilution, de la dégradation physico-chimique ou biologique et de la fixation des polluants dans certaines phases du sol. Ce phénomène est dénommé : atténuation naturelle. Pour un site vieux de plus de vingt ans, les impacts ne sont en général plus susceptibles d'apparaître qu'à l'occasion d'un changement d'usage tel que construction d'une nouvelle usine, d'une école ou d'un lotissement sur un ancien site industriel ou une ancienne décharge. **Ainsi, s'il y a un changement d'usage ou un projet de construction sur un terrain nu concerné par un risque de pollution des sols, il convient de réaliser un diagnostic de pollution des sols.**

*Lorsqu'un maître d'ouvrage est à l'origine d'un changement d'usage dans les conditions définies par l'article L. 556-1, il définit, le cas échéant sur la base d'une étude de sols comprenant les éléments mentionnés à l'article R. 556-2, les éventuelles mesures de gestion de la pollution des sols, y compris les eaux souterraines, qui permettent d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection des intérêts mentionnés au premier alinéa de l'article L. 556-1, au regard du nouvel usage projeté.*

### Qui peut faire ces évaluations de risques ?

Il existe en France de nombreux bureaux d'études et de sociétés susceptibles de réaliser de telles études. Ils sont réunis, pour une majorité d'entre eux, dans une union professionnelle, l'Union Professionnelle des Entreprises de Dépollution de Sites (UPDS).